2 octobre 2007 **07.409**

Question Raphaël Comte

Fonction publique: état de la situation

Les députés au Grand Conseil ont récemment reçu un courrier de représentants syndicaux faisant part de leur déception face aux négociations actuelles avec le Conseil d'Etat, les revendications des syndicats ne semblant pas trouver grâce auprès de notre gouvernement. Les syndicats en appellent donc, dans leur courrier, à des actions parlementaires pour débloquer la situation.

Il est toujours difficile pour les députés de se faire une idée précise de la justesse des revendications des représentants de la fonction publique. Si l'on peut comprendre que chacun souhaite améliorer ses conditions de travail, une analyse sérieuse et non émotionnelle de la situation manque souvent.

Pour que le débat sur la fonction publique soit serein, il nous semble important que les conditions de travail des employés de l'Etat soient analysées de manière approfondie, et que l'on sache clairement quels sont les avantages et les inconvénients du statut auquel les fonctionnaires cantonaux sont soumis. A ce titre, une comparaison intercantonale est souvent une aide précieuse: les fonctionnaires neuchâtelois sont-il plutôt mieux traités ou moins bien traités que leurs collègues d'autres cantons? Une présentation objective, avec une colonne des points positifs et une colonne des points négatifs, serait un moyen adéquat de sortir des querelles et des anathèmes et constituerait une base de discussion appropriée.

Nous posons donc au Conseil d'Etat deux questions:

– Le Conseil d'Etat peut-il nous dire l'appréciation qu'il fait des remarques émises par les syndicats?
– Le Conseil d'Etat peut-il nous présenter un état de situation des conditions de travail actuelles de la fonction publique, accompagné d'une comparaison intercantonale?

Une réponse écrite est souhaitée.